



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an **DEUX MIL VINGT CINQ**

Le **4 avril** à 18 heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle municipale des Anciennes Ecuries, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

21/03/25

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE :

PRESENTS :

VOTANTS :

16

14

16

Etaient présents :

MM./Mmes Pierre-Edouard EON, Président, Marie-Claude CRESPIN(+1), Laurence BARTHELEMI, Catherine GAUTIER, Dominique DE GOUSSENCOURT(+1), Pascal FRANCK, Jérôme DURIEUX, Stéphane IMBERT, Nathalie BARROIS, Françoise METAYER, Estelle PECQUEUX, Evelyne TESTA, Véronique DOUTRELEAU, Philippe MONTAIGNE, formant la majorité des membres en exercice.

Absentes représentées : Madame Nathalie JOUNEAU représentée par madame Marie-Claude CRESPIN, madame Christine JAMET représentée par madame Dominique DE GOUSSENCOURT.

Mme Dominique DE GOUSSENCOURT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025
AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT**

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en date du 2 décembre 1997, autorisant le Président du CCAS à signer l'avenant à la convention du Fonds de Solidarité Logement (FSL) ;

VU les avenants n°2 et n°3 à la convention du 26 septembre 1997 précisant les contributions des autres partenaires à ce dispositif, et l'avenant n°1-118 relatif à la convention du 12 octobre 1999 fixant la participation de la Ville de Méry-sur-Oise ;

VU les avenants n°5-030 et n°8-022 à la convention du 12 octobre 1999 fixant la participation de la Ville de Méry-sur-Oise à ce dispositif ;

VU la délibération du Conseil départemental du Val d'Oise n°4-18 du 30 septembre 2022 portant sur l'internalisation du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) ;

VU le courrier du Conseil départemental du Val d'Oise en date du 21 mars 2024 sollicitant la participation du CCAS de Méry-sur-Oise et faisant mention des modalités de versement de cette participation ;

VU le vote du budget primitif 2025 à cette même séance ;

CONSIDERANT que depuis le 1^{er} janvier 2023, le Conseil départemental du Val d'Oise reçoit les dotations des partenaires du dispositif FSL via la Paierie départementale qui devient le payeur unique des aides octroyées aux familles ;

CONSIDERANT que le dispositif FSL intervient dans le cadre de l'apurement de dettes liées au logement (à l'accès, au maintien et à l'énergie) ;

CONSIDERANT que principalement financé par le Conseil départemental du Val d'Oise et l'Etat, ce fonds est également alimenté par la participation volontaire de la Caisse d'Allocations Familiales, de fournisseurs d'énergie, des bailleurs sociaux et, spécifiquement sur le volet énergie, des communes ;

CONSIDERANT la nécessité de renouveler la participation du CCAS à ce dispositif d'aide pour l'année 2025 au bénéfice des personnes se trouvant en situation de précarité ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à L'UNANIMITE,**

APPROUVE le versement d'une subvention de 1 500 € (mille cinq cents euros), au titre du dispositif Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour l'année 2025 par virement administratif auprès de la Paierie départementale du Val d'Oise.

DIT que la somme sera versée en une seule fois.

DIT que la dépense est prévue au budget primitif 2025, compte 6574.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 7 avril 2025

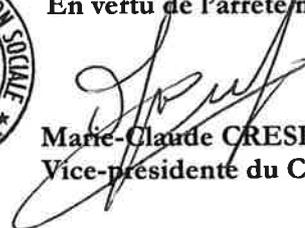
La Secrétaire de séance,



Dominique DE GOUSSENCOURT
Administratrice du CCAS



Pour le Président et par délégation,
En vertu de l'arrêté n°2020/01



Marie-Claude CRESPIN
Vice-présidente du CCAS

